

# TABLE DES MATIÈRES

[L’ESPRIT DES TROPHÉES FRANCE-QUÉBEC / FRANCOPHONIE 1](#_TOC_250004)

[LES COMITÉS D’ORGANISATION 2](#_TOC_250003)

1. Le comité national des Trophées France-Québec / francophonie 2
2. Les comités régionaux des Trophées France-Québec / francophonie 2

LES RÔLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

1. Le comité national des Trophées France-Québec / francophonie 2
2. Les comités régionaux des Trophées France-Québec / francophonie, sous l’autorité du comité national 3

RÈGLEMENT DU CONCOURS CULINAIRE « LES TROPHÉES FRANCE-QUÉBEC / FRANCOPHONIE » 4

LES PRIX DES LAURÉATS 8

1. [Concours régionaux 8](#_TOC_250002)
2. [Concours national 8](#_TOC_250001)

[LISTE NON-EXHAUSTIVE DES PARTENAIRES POTENTIELS 9](#_TOC_250000)

## L’ESPRIT DES TROPHÉES FRANCE- QUÉBEC / FRANCOPHONIE

* Aider au développement et à la connaissance élargie des produits régionaux en sensibilisant les jeunes à la découverte et au respect des produits du terroir.
* Favoriser la formation professionnelle croisée, en récompensant les lauréats par des stages et parrainages professionnels et permettre aux jeunes une ouverture plus grande sur le monde.
* Au travers de la Fédération France-Québec / francophonie / francophonie, de ses associations en région et de l’Office franco-québécois pour la jeunesse, développer la coopération franco-québécoise décentralisée dans le cadre de partenariats professionnels.
* Contribuer à la mobilité et à l’expertise des jeunes en formation.
* Mettre en valeur les établissements d’enseignement hôtelier participants, au travers de leurs formations dispensées.
* Valoriser les régions et leur potentiel touristique à travers la formation professionnelle des jeunes.

# LES COMITÉS D’ORGANISATION

Sous l’égide de :

* **La Délégation générale du Québec à Paris**, représentée par Madame Line BEAUCHAMP, Déléguée générale ;
* **La Fédération France-Québec / francophonie**, représentée par Monsieur Dominique ROUSSEAU, Président ;
* **L’Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ),** représenté par Madame Marianne BESEME, Secrétaire générale.

Et en partenariat avec :

* **Compétences Québec**; représenté par Josiane OUELLET, Responsable des communications ;
* **FERRANDI – l’École française de la gastronomie,** représentée par Monsieur Bruno de MONTE, Directeur.

L’organisation du concours culinaire « Les Trophées France-Québec / francophonie 2018 » se déclinera sous les instances suivantes :

1. **. L E C O M I T É N AT I O N AL D E S T R O P H É E S F R AN C E - Q U É B E C / F R AN C O P H O N I E**

### Co-organisateurs et responsables des concours :

* + Monsieur Jean-François NORMAND (Délégation générale du Québec à Paris)
  + Madame Armelle DUGUE (OFQJ)
  + Monsieur Gabriel FAVREAU (Fédération France-Québec / francophonie)
  + Monsieur Michel SCHLUCK (Fédération France-Québec / francophonie)
  + Monsieur Olivier DENIZARD (FERRANDI – l’Ecole française de gastronomie)

### Responsables techniques de l’ensemble des concours :

* + Messieurs Gilbert CORNU, Gabriel FAVREAU, Michel MOISEL et Michel SCHLUCK (Fédération France-Québec / francophonie)
  + Monsieur Olivier DENIZARD (FERRANDI – l’Ecole française de gastronomie)

1. **. L E S C O M I T É S R É G I O N AU X D E S T R O P H É E S F R AN C E - Q U É B E C / F R AN C O P H O N I E**

Ils seront composés, si possible, d’un élu ou d’un représentant :

* + Du Conseil Régional,
  + De l’Association régionale de la Fédération France-Québec / francophonie organisatrice,

.

1. **. L E C O M I T É N AT I O N AL D E S T R O P H É E S F R AN C E - Q U É B E C / F R AN C O P H O N I E**
   * Coordonne les relations avec tous les organismes participants ;
   * Est le garant des règlements et de l’équité des concours ;
   * Assure la coordination des Comités régionaux organisateurs ;
   * Assure la coordination avec l’ITHQ ;
   * Facilite la coordination technique entre les établissements d’enseignement hôtelier participant ;
   * Gère l’organisation de la finale nationale (concours, remise des prix et suivi des stages) ;
   * Assure le développement évolutif du concours ;
   * Assure au niveau national la relation avec les médias (presse écrite et audiovisuelle) et la communication de l’événement ;
   * Établit le calendrier des Trophées France-Québec / francophonie dans les régions ;
   * Recherche de partenaires nationaux
2. **. L E S C O M I T É S R É G I O N AU X DE S T R O P H É E S F R AN C E - Q UÉ B E C / F R AN C O P H O N I E , S O U S L’ AU T O R I T É D U C O M I T É N AT I O N AL**
   * Sont responsables de l’organisation et du bon déroulement des concours en régions ;
   * Sont responsables de la sélection des candidats, suivant les critères définis ;
   * Assurent l’équité des jurys ;
   * Assurent la relation avec les institutions au sein des régions (publiques et professionnelles) ;
   * Assurent la communication avec les producteurs locaux ;
   * Recherchent les partenaires locaux et / ou régionaux ;
   * Assurent la relation avec les médias locaux et régionaux ;
   * Communiquent périodiquement avec le Comité national des Trophées culinaires.

### RÈGLEMEN T DU CONCOURS CULIN AIRE

**« LES TROPHÉES FR ANC E- QUÉBEC / FR AN COPHONIE »**

**Article 1**

#### Les candidats

1. L’inscription aux « Trophées France-Québec / francophonie » est ouverte à tout élève ou apprenti(e) âgé(e) de plus de 18 ans et de moins de 22 ans au jour de la date de la finale nationale et suivant une formation dans un lycée hôtelier, ou un CFA, le conduisant à un diplôme de la restauration soit Bac Professionnel de cuisine ou BTS d’hôtellerie-restauration et n’ayant bénéficié qu’une fois d’un permis de travail temporaire au Québec (dans le même type de permis de travail).

### Article 2

#### Les deux entités

1. Les concours régionaux sont organisés par Région Administrative, en collaboration avec le comité national. Une Association régionale de la fédération France-Québec / francophonie de ladite région administrative sera responsable de l’organisation en lien avec les établissements de formation hôtelière de ladite région, dont l’un sera retenu comme centre du concours régional. Les concours régionaux sont autonomes quant aux récompenses et prix accordés aux lauréats, dans les limites imposées par le concours.
2. Le concours national est ouvert au premier(e) de chaque concours régional\* et sera organisé par le comité national des Trophées France-Québec / francophonie. Il se déroulera à l’Institut de l’Hôtellerie et des Arts Culinaires, groupe FERRANDI, à SAINT-GRATIEN. En cas d’empêchement majeur d’un(e) lauréat(e) régional(e), le (la) candidat(e) ayant terminé(e) second(e) accèdera à la finale nationale.

\*S’il n’y a pas suffisamment de Régions administratives inscrites, il y aura possibilité de présenter plusieurs candidats par Régions administratives inscrites dans la limite de 6 finalistes. L’organisation des sélections régionales étant laissée au soin des Régionales de la Fédération.

### Article 3

#### Le contenu des épreuves

1. Pour le concours régional, le contenu des épreuves sera communiqué aux candidats dans le mois de la rentrée scolaire et au plus tard le 15 octobre, par l’intermédiaire de leur établissement d’enseignement hôtelier. Le sujet, un plat et un dessert pour 6 personnes, qui leur sera demandé de réaliser sera basé sur des techniques imposées et des présentations libres à partir d’un panier.
2. Le contenu du panier devra si possible mettre en valeur des produits locaux. Les recettes pourront être de caractère « classique » ou « régional ».
3. Une technique de base sera imposée pour chaque recette : garniture et/ou présentation finale libre.
4. Le panier, ainsi que les techniques imposées, seront élaborés par les comités régionaux d’organisation, en accord avec le comité national des Trophées France-Québec / francophonie.
5. Le concours national sera basé sur le même principe, avec des produits désignés par le comité national. Les sujets seront envoyés aux candidats finalistes deux semaines avant le jour de la finale.

### Article 4

#### Les modalités des Trophées France-Québec / francophonie

1. Les candidats devront se présenter à l’heure précise de la convocation en tenue de cuisinier (pantalon, veste, toque, tablier et torchons) et en possession de leurs couteaux et du petit matériel de cuisine personnel. Il est conseillé de prévoir une tenue de rechange pour la proclamation des résultats et la distribution des prix.
2. Les locaux de cuisine et le gros matériel ayant été présentés aux finalistes, un tirage au sort sera effectué pour définir l’ordre de présentation des plats. Les concurrents entrent en cuisine toutes les 5 minutes ; ils disposent chacun de trois heures et trente minutes (3 h 30) pour préparer leurs deux recettes. Le premier plat sera présenté après trois (3) heures de travail et le second plat, trente (30) minutes après.
3. L’organisation des concours régionaux est sous la responsabilité du comité régional (cf. comités d’organisation), avec l'aide des différentes instances représentant la profession pour :
   1. Le choix des établissements d’enseignement hôtelier participants ;
   2. Le choix des produits, vecteur de promotion régionale ;
   3. Le choix du lieu de la finale ;
   4. Le choix des jurys (article 4 (8)) ;
   5. Le choix de la plage horaire du déroulement du concours (matin ou après-midi) ;
   6. L’inscription et la sélection des candidats ;
   7. La recherche des partenaires et les relations avec les médias.
4. L’organisation du concours national est sous la responsabilité du comité national des Trophées France-Québec / francophonie.
5. Les candidats seront jugés sur les critères suivants :
   1. Technique de base imposée pour chaque recette, garniture et présentation finale libre ;
   2. Créativité ;
   3. Respect des produits et hygiène alimentaire ;
   4. Mise en valeur des produits du panier proposé ;
   5. Mise en valeur des produits du terroir proposé, pour les concours régionaux.
6. Le jury en organisation et production culinaire notera chaque candidat (sur 40, sans coefficient), sur les critères suivants :
   1. Tenue et propreté ;
   2. Organisation du travail ;
   3. Mise en place ;
   4. Exactitude ;
   5. Comportement général et sociabilité ;
   6. Respect des techniques imposées.

Les jurys de dégustation (un jury pour le plat principal et un jury pour le dessert) siègeront sans communication avec le jury de production. Ils attribuent à chaque plat présenté anonymement (cuisine et dessert) une note (sur 15 pour la présentation et une note sur 15 pour la dégustation, le total des points étant ainsi de 100. La mise en valeur des produits sera un critère de note déterminant.

1. Les jurys tiendront compte de la créativité, de l’originalité et de l’utilisation judicieuse du panier et de la mise en valeur des produits. Les décisions du jury sont sans appel. En cas de litige, la voix du Président du jury sera décisionnaire.
2. **Concours régionaux et nationaux :** pour la partie organisation et production culinaire, le jury, (composés d’un nombre de membres multiples de 2), seront formés, à parts égales, de professionnels (chefs) et de professeurs de cuisine extérieurs aux lycées présentant des candidats.

**Concours régionaux** : Pour la partie dégustation, les 2 jurys, au nombre de dix (10) personnes au maximum, seront composés :

1. De deux professionnels (chefs), dont l’un est président du jury ;
2. D’un élu de la Région, ou son représentant ;
3. Un représentant l’Education Nationale ;
4. Du Président de l’Association régionale de la Fédération

France-Québec / francophonie / francophonie organisatrice, ou de son représentant ;

1. D’un producteur régional ;
2. D’un partenaire régional ;
3. De deux professeurs de lycée hôtelier ;
4. De membres compétents choisis par les organisateurs
5. D’un client (amateur averti) représentatif de la clientèle de la restauration gastronomique ;
6. D’un représentant du comité national d’organisation des Trophées France-Québec / francophonie.

**Concours national** : Pour la partie dégustation les deux jurys, au nombre de dix (10) personnes au maximum, seront composés :

1. De la Déléguée générale du Québec à Paris ;
2. De la Directrice de l’OFQJ
3. D’un professionnel (chef), président du jury ;
4. D’un élu de la Région Ile-de-France, ou d’un représentant ;
5. D’un représentant de la Chambre de commerce et d’industrie de Paris ;
6. Du Président de la Fédération France-Québec / francophonie, ou de son représentant ;
7. De la Vice-Présidente de la Fédération Québec-France / francophonie, ou de son représentant ;
8. D’un client (amateur averti) représentatif de la clientèle de la restauration gastronomique ;
9. D’un représentant du comité d’organisation des Trophées France-Québec / francophonie.
10. D’un représentant du Ministère de l’Education nationale
11. Les Inscriptions aux Trophées France-Québec / francophonie se feront suivant un calendrier établi chaque année par le comité national des Trophées France-Québec / francophonie.

### Article5

#### Loi Informatique et Libertés

Les organisateurs s’engagent à traiter de façon confidentielle les données à caractère personnel recueillies dans les formulaires et à ne pas les divulguer à d’autres établissements, partenaires (autres que ceux du concours), organismes privés ou entreprises commerciales.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Le traitement de ces donnés à caractère personnel fait l’objet d’une déclaration auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL). Les données à caractère personnel indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par courriel dans le cadre du concours permettent à la FFQ-F de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, information…). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d’un droit d’accès, d’opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données à caractère personnel les concernant. Toute demande d’accès, d’opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l’adresse suivante :

Monsieur le Président – Fédération France-Québec / francophonie – 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

### Article 6

#### Droits de Propriété Littéraire et Artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites.

Ce concours relève des dispositions applicables en droit français. Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant l'engagement d'un contentieux. Le tribunal compétent sera celui du siège de l'organisateur 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

### Article 7

#### Dépôt / Disponibilité

Le règlement est disponible, à titre gratuit, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président – Fédération France-Québec / francophonie – 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

Les frais de timbre au tarif en vigueur (20g) seront remboursés sur simple demande accompagnée de la demande du règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le concours.

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site web de la FFQ-F.

# LES PRIX DES LAUREATS

L’objectif est d’orienter principalement les récompenses sur l’apport en stages et en formations complémentaires. Ces récompenses seront complétées par des prix à caractère professionnel et culturel.

Les partenaires du projet, devront investir dans la formation par des subventions permettant aux jeunes de poursuivre des études ou d’effectuer des stages correspondant aux besoins de la profession. Tous les candidats recevront un prix, en fonction de leur classement aux différents concours.

### CONCOURS RÉGIONAUX

Les récompenses seront déterminées par chaque comité régional et par le lycée organisateur de la sélection, en fonction des lots et des subventions obtenues et suivant le règlement du concours.

Le lauréat de chaque région se verra décerner le prix des Trophées France-Québec / francophonie, correspondant à un stage d’un minimum de trois (3 mois) dans un établissement hôtelier au Québec (billet d’avion pris en charge).

La date limite de début du stage est fixée au 1er août de l’année suivant l’année du concours national. Les candidats devront choisir leurs dates parmi celles proposées par les établissements québécois partenaires et le comité national.

Tous les autres candidats recevront des prix à caractère professionnel et culturel. Ces prix devront respecter une échelle de valeurs identiques pour chaque région. Le financement de ces prix est assuré par les partenaires locaux.

En outre, les conseils régionaux pourront, à travers un soutien à ces prix, obtenir une lisibilité en matière de formation professionnelle des jeunes.

### CONCOURS NATIONAL

Outre le stage de trois (3) mois, encadré par les partenaires des Trophées France- Québec / francophonie, les lauréats se verront offrir :

* + Pour les deux (2) premiers lauréats nationaux, des bourses d’enseignements (ITHQ, FERRANDI et entreprises de la profession)
  + Des prix à caractère professionnel et culturel.

*Nota bene : Le comité d’organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.*

# LISTE NON-EXHAUSTIVE DES PARTENAIRES POTENTIELS

* + La Délégation générale du Québec à Paris
  + La Fédération France-Québec / francophonie et ses associations régionales
  + L’OFQJ
  + L’ITHQ
  + FERRANDI – l’Ecole française de la gastronomie
  + Les différents établissements d’enseignement hôteliers
  + Les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux
  + Les Municipalités
  + Les producteurs régionaux
  + Les coopératives agricoles et viticoles
  + Les fournisseurs de matériel professionnel
  + Les associations professionnelles
  + Les entreprises ouvertes sur la gastronomie, l'enseignement professionnel et le développement des traditions